

OPAH COPROPRIETE DEGRADEE CITE MODERNE

BULLETIN D'INFORMATION N°1

En accord avec l'Agence Nationale pour l'Habitat et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, délégataire des aides à la pierre sur Auterive, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Lèze Ariège a produit une étude préalable à l'OPAH entre septembre 2014 et février 2015.

Depuis, vous avez procédé à la réalisation du diagnostic technique global de votre copropriété.

Ces deux études ont permis d'aboutir à la mise en place d'une OPAH « copropriété dégradée ».



QU'EST-CE QU'UNE OPAH COPRO?

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) « copropriété dégradée », est un **dispositif partenarial** mis en place pour une **revalorisation globale de votre copropriété**.

L'OPAH est une **opération exceptionnelle** qui vous permettra de bénéficier :

- d'aides financières importantes pour réhabiliter votre résidence,
- d'un accompagnement pour optimiser le fonctionnement de la copropriété.

C'est une opportunité unique pour revaloriser votre patrimoine immobilier.

SOLIHA LE RÔLE DE SOLIHA HAUTE-GARONNE :

HAUTE-GARONNE

SOLIHA Haute-Garonne fait partie du premier réseau associatif national au service des ménages et des collectivités locales pour leurs projets habitat.

Missionnée par le SIVU Lèze Ariège afin de vous **accompagner** tout au long de l'opération, vous pouvez dès à présent prendre contact avec l'équipe mobilisée et qui sera présente tout au long de la mission :

- Coordinatrice du projet : Isabelle CHAUVIN
- Appui à la coordinatrice : Fabrice FIOCCO
- Assistants d'Opérations : Laurie PRADIER
Florian BIFFI
- Assistante sociale : Sandrine PASQUIES



DÉROULEMENT DE LA PHASE

OPÉRATIONNELLE DE L'OPAH COPRO

A la demande des services de l'Etat, il a été préconisé de mener l'opération sur cinq années et non plus sur trois comme prévu initialement. Ceci afin de laisser du temps à la copropriété pour s'engager dans la démarche sans précipitation. La première phase, débutée en septembre 2016, se poursuivra durant les six prochains mois, jusqu'en février 2017.

Cette première phase aura pour objet de valider les devis de travaux liés à la mise en sécurité des bâtiments et de vous accompagner dans le dépôt des demandes de subventions auprès des financeurs.

Une Assemblée Générale, qui se tiendra le 19 octobre, vous permettra en outre d'adhérer au suivi-animation de l'OPAH, à la convention d'OPAH et de vous prononcer sur le choix de l'architecte qui vous accompagnera tout au long des travaux.

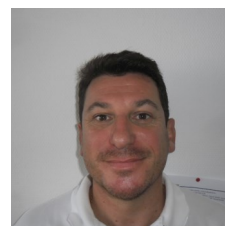


PERMANENCES SOLIHA HAUTE-GARONNE

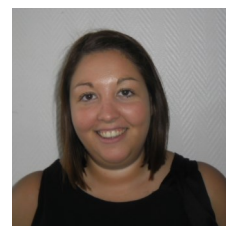
Dès le mois d'octobre 2016, SOLIHA Haute-Garonne assurera des permanences qui se dérouleront au sein de votre copropriété, tous les jeudis, de 10h à 12h et sans rendez-vous.



Isabelle CHAUVIN



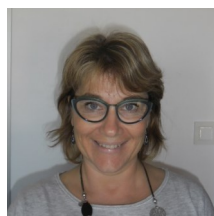
Fabrice FIOCCO



Laurie PRADIER



Florian BIFFI



Sandrine PASQUIES

POUR NOUS CONTACTER :

Immeuble le Dorval
1, place Mendès France
31400 TOULOUSE

Tél : 05 62 27 51 50

Mail : soliha31@soliha31.fr

Site : www.soliha31.fr